



Migrations internationales dans les pays de l'OCDE jusqu'en 1991

Le Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) est un réseau de correspondants du Secrétariat de l'OCDE qui lui adressent des contributions individuelles sur l'évolution des migrations internationales dans leurs pays respectifs, incluant des statistiques et une analyse des politiques migratoires (1).

Les informations ci-après - issues du dix-neuvième rapport annuel du SOPEMI, paru en juillet 1992 sous le titre « Tendances des migrations internationales » (2) - mettent en évidence l'importance et les caractères particuliers de l'immigration en Allemagne, mais aussi les difficultés techniques qu'impliquent toute description et mesure des migrations internationales. Les difficultés inhérentes à la mise au point des statistiques du SOPEMI - et, accessoirement, aux adaptations faites par Population et Sociétés pour la présente publication - montrent dans quelles directions devront se déployer les efforts de coopération internationale, aux plans politique, administratif et statistique.

M.L.

La persistance des déséquilibres démographiques et économiques entre pays au développement inégal, et les changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale contribuent à l'accroissement des flux migratoires en 1990 et 1991.

Parallèlement à l'accroissement des populations étrangères ou immigrés déjà installées, l'augmentation et la diversification des flux de nouveaux arrivants renforcent le rôle de l'immigration dans

la croissance de la population totale des nombreux pays de l'OCDE. Par ailleurs, les travailleurs immigrés sont de plus en plus présents dans l'ensemble des activités économiques et des emplois, bien que le chômage les touche durement.

Les politiques migratoires de ces pays s'orientent autour de trois objectifs : renforcer le contrôle des flux, lutter contre les migrations irrégulières et l'emploi de main d'œuvre clandestine, assurer une meilleure insertion des populations immigrées. Mais il n'est pas exclu que certains pays - les Etats-Unis en particulier - décident d'augmenter les entrées de migrants permanents ou temporaires.

(1) L'OCDE est issue de l'ancienne OECE, qui administra l'aide américaine accordée par le « plan Marshall » à l'Europe d'après-guerre. Les pays participant au SOPEMI étaient à l'origine : Allemagne, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie. Les ont rejoints ensuite : Autriche, Pays-Bas, Royaume-Uni (1974), Belgique (1976), Etats-Unis (1983), Canada (1984), Australie (1987), Norvège (1989), Luxembourg (1990) et Japon (1992). En outre, des correspondants de Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie participent au SOPEMI depuis 1991, de Roumanie et Bulgarie depuis 1992.

(2) Il existe aussi une version en anglais. Commandes par télécopie à l'OCDE : (1) 45 24 98 99. Le volume de 164 pages, 190 F (port non compris).

Les mêmes informations ont servi à l'article « Migrations internationales : faits, chiffres, politiques », par Jean-Pierre GARSON dans « *L'observateur de l'OCDE* », n° 176, juin-juillet 1992 (2 rue André Pascal, 75775 Paris cedex 16) repris partiellement dans « *Problèmes économiques* » n° 2289, du 2 septembre 1992 (La documentation française).

Sommaire

Editorial : Migrations internationales dans les pays de l'OCDE jusqu'en 1991

- *Migrations d'Europe centrale et orientale*2
- *Flux d'immigration et demandes d'asile*.....2
- *Importance relative du solde migratoire*.....3
- *Augmentation de la population étrangère*3
- *Naturalisations*4
- *Emploi par secteurs d'activité*4

Migrations d'Europe centrale et orientale

Le grand exode Est-Ouest quelquefois évoqué (3) ne s'est pas produit, mais l'intensification des tensions économiques, politiques, sociales et ethniques fait courir le risque d'une augmentation incontrôlée des migrations venant d'Europe centrale et orientale. Actuellement celles-ci se composent de personnes qui effectuent des déplacements de courte durée (tourisme, travail temporaire ou saisonnier), qui se rattachent par leur origine familiale à l'un ou l'autre des pays occidentaux, qui demandent l'asile ou qui s'installent de façon permanente. Parmi ces derniers, l'Allemagne reste le principal pays d'accueil des migrants d'Europe centrale et orientale (notamment les *Aussiedler*, d'origine allemande plus ou moins proche), suivie de l'Autriche. La plupart des immigrés en Allemagne viennent de l'ex-URSS, de la Pologne, de la RFTS (4), de la Hongrie et de la Roumanie.

Des mouvements migratoires se produisent aussi entre les pays d'Europe centrale et orientale. Certains habitants de l'ex-URSS, par exemple, se rendent dans les pays bordant la frontière occidentale, Pologne et Hongrie en particulier, pour trouver du travail ou vendre des marchandises. A ces mouvements frontaliers s'ajoutent les personnes polonaises venues de Biélorussie ou les

(3) Voir la deuxième référence de la bibliographie complémentaire, p. 4.

(4) République fédérative tchèque et slovaque, ancienne Tchécoslovaquie.

minorités d'origine hongroise quittant l'Ukraine. Les Roumains, demandant le statut de réfugié, ont constitué la majorité des demandes d'asile formulées récemment en Hongrie et en Pologne. Dans les deux pays, ainsi qu'en RFTS, on assiste par ailleurs à un mouvement de retour d'un petit nombre d'immigrants qui avaient autrefois quitté le pays pour des raisons politiques.

Les trois pays sont également confrontés à un accroissement du nombre des migrants qui transitent par leur territoire avec l'intention de se rendre en Europe occidentale. Par exemple, des ressortissants des pays en développement d'Asie ou d'Afrique, mais aussi des Roumains, dont des Tziganes, tentent d'entrer notamment en Allemagne et en Suède à partir de la Pologne et de la RFTS. Les personnes qui se font arrêter sont généralement renvoyées dans le pays d'origine ou dans le dernier pays de transit ou de résidence.

Flux d'immigration et demandes d'asile

Tenter de donner une estimation des flux d'immigration et de demandeurs d'asile n'est pas chose facile, en raison de l'existence de multiples canaux migratoires et de plusieurs catégories de migrants. L'abondance des notes du tableau 1 symbolise cette difficulté. La durée minimale pour qu'un séjour soit considéré comme une immigration n'est pas la même selon les pays. Un travailleur temporaire peut travailler pendant une durée qui peut aller jusqu'à quatre ans aux Etats-Unis, au lieu de six mois seulement (renouve-

Tableau 1 - Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE (en milliers) (1)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Belgique	46,8	41,3	36,2	34,3	37,2	37,5	39,3	40,1	38,2	43,5	52,3
France (2)	59,4	75,0	144,4	64,2	51,4	43,4	38,3	39,0	44,0	53,2	63,1
Allemagne	523,6	451,7	275,5	253,5	295,8	324,4	378,6	414,9	545,4	649,5	-
Luxembourg	7,4	6,9	6,4	6,2	6,0	6,6	7,4	8,3	9,0	9,1	-
Pays-Bas	78,5	49,6	39,7	34,4	34,7	40,6	46,9	47,4	50,8	51,5	60,1
Norvège (3)	11,8	13,1	14,0	13,1	12,8	14,9	16,5	15,2	16,4	14,0	11,7
Suède (4)	-	-	-	18,3	14,1	13,4	19,4	19,0	24,9	28,9	23,9
Suisse (5)	70,5	80,3	74,7	58,3	58,6	59,4	66,8	71,5	76,1	80,4	101,4
Royaume-Uni (6)	69,8	59,1	53,9	53,5	51,0	55,4	47,8	46,0	49,3	49,7	52,4

(1) Données issues de registres de population, sauf pour la France et le Royaume-Uni. Non compris les demandeurs d'asile.

(2) Jusqu'en 1989, les entrées comptabilisées comprennent les travailleurs permanents, les autorisations provisoires de travail et le regroupement familial. A partir de 1990, de nouveaux enregistrements sont effectués : les entrées de conjoints de Français, les parents d'enfants français, les réfugiés, les actifs non salariés et d'autre bénéficiaires de plein droit de la carte de résident. Par contre, les autorisations provisoires de travail sont exclues.

(3) Entrées d'étrangers ayant l'intention de rester en Norvège pour plus de six mois.

(4) Certaines entrées de courte durée, principalement de citoyens des autres pays nordiques, peuvent ne pas être prises en compte.

(5) Entrées des étrangers qui ont obtenu une autorisation de séjour à l'année, ainsi que des titulaires d'une autorisation d'établissement (permis permanent), qui sont revenus en Suisse après un séjour temporaire à l'étranger. Y compris, jusqu'au 31 décembre 1982, les titulaires d'un permis valable pour une durée inférieure à douze mois. Non compris les travailleurs saisonniers (même ceux qui obtiennent un permis permanent) et les frontaliers.

(6) Les entrées correspondent aux installations permanentes au sens de la loi sur l'immigration de 1971 et de ses amendements ultérieurs.

Sources : Institutions nationales, en France l'Office des migrations internationales (OMI).

tables une fois) en France. Par ailleurs, les départs des immigrés étrangers sont en général mal appréhendés, voire pas enregistrés du tout.

Le cas des demandeurs d'asile est encore plus compliqué. D'une part, les décisions d'accorder ou de refuser un statut de réfugié sont rarement prises l'année où la demande a été déposée. D'autre part, si l'on dispose d'informations sur les décisions prises, les données relatives aux demandeurs d'asile à qui on refuse la qualité de réfugié n'existent pas. Dans de nombreux pays, ils continuent à y séjourner irrégulièrement.

Importance relative du solde migratoire

Entre les 1er janvier 1980 et 1990, les pays de l'OCDE où le solde net des migrations est supérieur ou égal à celui des naissances sur les décès (5) sont l'Autriche, l'Allemagne (où le nombre des décès dépasse celui des naissances), l'Italie, nouveau pays d'immigration au cours de la décennie, le Luxembourg, la Suède et la Suisse. A l'opposé se trouvent la Belgique, la Finlande, la France, le Portugal, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni. En France et au Royaume-Uni, les mouvements migratoires annuels sont faibles par rapport à l'effectif de la population totale. Dans d'autres pays, comme la Finlande, le Portugal, l'Espagne et la Turquie, les mouvements importants d'émigration et d'immigration (y compris le retour des émigrés) se compensent et le solde net des migrations reste quasiment nul. Enfin en Tur-

(5) Un graphique figure dans la publication originale.

quie, la fécondité relativement élevée comparée à celui des autres pays de l'OCDE explique la part prépondérante de l'accroissement naturel dans l'augmentation de la population totale.

Reste un troisième groupe de pays parmi lesquels l'Australie, le Canada, la Grèce, les Pays-Bas, la Norvège et les Etats-Unis, où le solde migratoire représente une composante importante mais non prépondérante de l'augmentation de la population totale.

Augmentation de la population étrangère

En Autriche, Suède, Suisse et Allemagne l'accélération des flux migratoires a été très nette dès 1988. C'est dans ce dernier pays (tableau 2) que les flux d'entrées (nouveaux immigrés, citoyens d'origine allemande et demandeurs d'asile) en provenance notamment des pays d'Europe centrale et orientale, de Yougoslavie et de Turquie ont été de loin les plus nombreux.

La population étrangère a augmenté de près de 800 000 personnes en Allemagne entre 1980 et 1990 et d'environ 500 000 personnes en Italie ; viennent ensuite le Royaume-Uni, la Suisse et les Pays-Bas avec des augmentations proches de 200 000 personnes. En France l'effectif de la population étrangère est à peu près stable. Mais toute comparaison doit tenir compte des différences de législation : l'attribution de la nationalité à la naissance et les naturalisations sont accordées plus généreusement en France qu'en Allemagne.

Aux Etats-Unis, près d'un tiers de la croissance de

Tableau 2 - Composition des flux d'entrées de migrants en Allemagne, 1950-1991 (en milliers)

	Flux annuel moyen décennal				Flux annuel							
	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991(1)
Citoyens d'origine allemande en provenance :												
d'Europe centrale et orientale (non compris l'Allemagne orientale)	44,0	22,1	35,5	100,4	36,5	39,0	42,8	78,5	202,7	377,1	397,1	200,0
dont :												
Pologne	29,2	11,1	20,3	52,1	17,5	22,1	27,2	48,4	140,2	250,3	138,9	-
ex-URSS	1,4	0,9	5,7	22,6	0,9	0,5	0,8	14,5	47,6	98,1	148,0	-
Roumanie	-	1,6	7,1	22,6	16,6	14,9	13,1	14,0	12,9	23,4	111,2	-
de l'Allemagne orientale	220,3	61,8	14,9	58,5	41,0	24,9	26,2	19,0	39,8	343,9	381,3	-
Demandeurs d'asile	-	-	15,6	77,6	35,3	73,8	99,7	57,4	103,1	121,3	193,1	256,1
Immigrés (flux nets d'entrées)	-	-	-	-14,9	-249,2	-42,3	30,9	80,9	186,4	211,2	-	-

(1) Données provisoires.

Source : Ministère de l'Intérieur (Allemagne)

la population entre 1980 et 1990 provient de l'immigration, majoritairement hispanique et asiatique. La part des « *foreign-born* » dans la population totale est passée de 6,2% à 8,3%. Cette tendance risque de se prolonger dans les années à venir car, d'après les dispositions de la nouvelle Loi sur l'immigration, les Etats-Unis vont augmenter de plus d'un tiers les entrées de nouveaux immigrants permanents.

Naturalisations

En 1990, si l'on se réfère aux pays européens de l'OCDE, le nombre de naturalisations rapportées au stock de population étrangère de l'année précédente apparaît le plus élevé en Suède (3,7%). Viennent ensuite la Norvège (3,4%), l'Autriche et le Royaume-Uni (2,9%) et la France (2,5%). En valeur absolue, c'est en France et au Royaume-Uni que les naturalisations sont les plus nombreuses. Mais ici encore cette comparaison reflète surtout les différences de législation.

Parmi les ressortissants des pays hors OCDE qui obtiennent la nationalité d'un des pays membres, les Maghrébins (Marocains, Algériens et Tunisiens, par ordre d'importance) sont les plus nombreux en France ; les Marocains sont fortement représentés aux Pays-Bas (près de deux fois plus que les Surinamais (6)) et en Espagne. Dans ce dernier pays, les naturalisations des ressortissants

(6) Les Surinamais émigrés aux Pays-Bas sont souvent de nationalité néerlandaise dès la naissance.

Tableau 3 - Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE, 1988-1991

	1988	1989	1990	1991(1)
Autriche	15,8	21,9	22,8	27,3
Belgique	4,5	8,1	13,0	15,2
Danemark	4,7	4,6	5,3	4,6
Finlande	0,1	0,2	2,5	2,1
France	34,3	61,4	54,7	50,0
Allemagne	103,1	121,3	193,1	256,1
Grèce	9,3	6,5	4,1	-
Italie	1,4	2,2	4,7	27,0
Pays-Bas	7,5	13,9	21,2	21,6
Norvège	6,6	4,4	4,0	3,0
Portugal	0,3	0,1	0,1	-
Espagne	4,5	4,0	8,6	8,0
Suède	19,6	30,0	29,4	26,5
Suisse	16,7	24,4	35,8	41,6
Royaume-Uni	5,7	16,5	30,0	57,7

(1) Données provisoires.

d'Amérique latine, notamment Argentins et Chiliens, ont tendance à augmenter ces dernières années. Parmi les ressortissants d'Europe centrale et orientale obtenant la nationalité d'un pays membre de l'OCDE, les bénéficiaires les plus nombreux se trouvent en Allemagne (Polonais, Tchèques, Hongrois et Roumains, par ordre d'importance), au Canada et en Suède (Polonais). Au Royaume-Uni, près de 60% des naturalisations concernent des ressortissants du Nouveau Commonwealth, avec une majorité de Pakistanais.

Emploi par secteurs d'activité

L'OCDE s'est efforcée de comparer, pour 1989, la place des travailleurs immigrés ou étrangers dans les branches d'activité économique des divers pays. Pour le pourcentage d'étrangers, le bâtiment et le génie civil l'emportent en France et au Luxembourg ; en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et en Australie, les industries de transformation des métaux et de mécanique de précision arrivent en tête ; en Belgique, ce sont les industries d'extraction et de transformation des métaux et l'industrie chimique. La main d'œuvre féminine étrangère, elle, est souvent fortement présente dans les services ; en France et en Allemagne, elle l'est dans les hôtels, cafés et restaurants.

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

- « Chronique de l'immigration », par Michèle TRIBALAT, dans *Population*, INED, n° 1 de chaque année.
- « *De l'Oural vers l'Atlantique. La nouvelle donne migratoire* » Conseil de l'Europe, 1992. En vente chez Mésange SA, 23 place Broglie, 67081 Strasbourg cedex
- « Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration ». *Notes et études documentaires*, n° 4952, juillet 1992. La documentation française, 29 quai Voltaire, 75007 Paris.
- « Migrations Est-Ouest ». *Hommes et migrations*, n° 1155, juin 1992. 40 rue de la Duée 75020 Paris.
- « The New Europe and International Migration », *IMR International Migration Review*, vol. 26, Summer 1992, Center for Migration Studies, 209 Flagg Place, Staten Island, New York 10304-1199.
- *Revue européenne des migrations internationales*, 95 avenue du Recteur Pineau 86022 Poitiers cedex (voir sur la tragédie yougoslave : « La guerre et les réfugiés dans l'ex-Yougoslavie », par Mirjana MOROKVASIC, vol 8, n° 2-1992, p. 5-23)